



69550  
Téléphone : 04 74 89 30 24  
Email : mairie@amplepuis.fr  
Site : www.amplepuis.fr

## MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°15

OBJET :

### BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTE AUTORISATION A ENGAGER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27  
membres

Présent(s) : 19

Pouvoir(s) : 7

Absent(s) : 8

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

28/10/25

Publication le :

18/02/25

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le onze février deux mille vingt-cinq, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

#### Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Sandrine DEVEAUX, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Emmanuel MAETZ, Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Patricia PIVOT, Romain COLLIER

**Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :** Jean-François TEIL (à Jean-Marc GUILLOT), Nathalie CHANFRAY (à Thierry THOLIN), Jean-Pierre HERRADA (à Sandrine DEVEAUX), Aurélie LEDIEU (à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD (à Lydie AUGAY), Patricia BALMONT (à Daniel DUMONTET), Dimitri GIRARD (à Pascale CERNICCHIARO)

**Le ou les membres absent(s) :** Jean-François TEIL, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Aurélie LEDIEU, Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Affaires générales réunie 03/02/2025*

Selon les termes de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser par délibération le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 17 347,62 € (25% de 69 390,46 €) non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget 2024.

Le Conseil Municipal **SE PRONONCE** sur l'autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

- Immobilisations incorporelles	2 000.00 €
- Immobilisations corporelles	<u>10 000.00 €</u>
<b>TOTAL autorisation à engager 2025</b>	
<b>BUDGET CENTRE DE SANTE :</b>	<b>12 000,00 €</b>

#### Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 11 février 2025

Le secrétaire de séance

Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,  
René PONTET